

JOURNÉE D' ACTIONS DU 29 AVRIL 2021

L'UIMM future fabrique de la pauvreté ?

Dès le début des négociations portant sur notre future convention collective, les représentants du patronat de la métallurgie expliquaient qu'ils voulaient garantir l'attractivité de la branche sans préciser attractive pour qui ?...

Avec 3 réunions sur les rémunérations nous avons enfin une idée précise du projet de l'UIMM concernant le salaire minimum dans la métallurgie.

Comme nous nous y attendions la proposition de grille des salaires minima hiérarchiques (SMH) base 35h, est tout sauf ambitieuse. Elle est à l'image de cette négociation et ne démarre que de quelques euros au-dessus du SMIC.

L'UIMM nous présente une grille qui rentrerait en vigueur dans 3 ans. Aujourd'hui elle est très légèrement au-dessus du SMIC, mais qu'en sera-t-il en 2024 ?

Par exemple : la grille commencerait à 1 601,75 € base 35h pour un ouvrier et 2 643,33 € base 35h pour un cadre.

Ne cherchez pas le début de grille pour un technicien ou un agent de maîtrise il n'y en a pas !

Dans l'accord classification mis en réserve il n'y a pas de classement minimum pour un technicien ou un agent de maîtrise. L'UIMM a pour projet de ne classer que la fonction tenue dans le poste de travail et rien d'autre !

C'est elle qui déterminera votre position et par la même occasion votre salaire.

Comment rendre notre branche attractive avec des salaires qui commencent aussi bas ?

Ces propositions d'un autre siècle vont à l'encontre du besoin des salariés et des entreprises. Il faut, au contraire, passer par des mesures de progrès social, de reconnaissance des salariés et de véritables garanties collectives pour tous, pour que la branche

soit réellement attractive, notamment pour les jeunes générations.

Ce sont des conditions indispensables pour développer une industrie compétitive en France.

La situation appelle donc à une revalorisation conséquente des rémunérations et dans ce sens il faut faire jouer aux minima de la branche, un rôle de levier sur les salaires pratiqués dans nos entreprises.

C'est dans ce sens que la CGT revendique une grille unique de l'Ouvrier au Cadre, permettant une évolution de la rémunération (avec un doublement du salaire sur la carrière) avec un départ de celle-ci à 1 800 €.

C'est jeudi 29 avril qu'aura lieu la prochaine réunion sur la rémunération. Cette nouvelle rencontre sera déterminante pour l'avenir de notre grille des salaires, mais aussi toutes les primes diverses qui existent en territoires.

Si nous avons réussi à faire reculer les prétentions de l'UIMM sur la prime d'ancienneté, c'est en partie dû à la mobilisation massive lors de notre dernière journée d'action.

Plus que jamais, la mobilisation des salariés de la métallurgie est nécessaire, ce que nous avons réussi le 23 mars n'est pas un simple message, mais une sommation faite au patronat !

Pour nos garanties collectives, le progrès social, **signons massivement la pétition fédérale** et mobilisons-nous massivement.

La FTM CGT appelle à une nouvelle journée de lutte, de grève et d'actions Jeudi 29 avril 2021.

**ENSEMBLE,
NOUS POUVONS GAGNER**

BULLETIN D'ADHÉSION

Je souhaite prendre contact me syndiquer

Nom Prénom

Adresse

Tél. Entreprise email

A remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise ou à envoyer à la FTM-CGT - Espace Vie syndicale, Case 433, 263 rue de Paris, 93514 Montreuil cedex | Fax : 01.55.82.86.53, mail : vie.syndicale@ftm-cgt.fr